



VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 20 juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 02
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 14 juin 2016
Date de publication : 28 juin 2016

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe JABOVISTE, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Sévin KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Isabelle VOUTQUENNE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMD AOUI, Mme Phanie BOUVRET, M. Jean BORDAT

Référence
N° 16.20.06.93

Objet
Cœur de Ville – Mise en œuvre
d'une opération de mise en
valeur des parties communes
d'immeubles

Secrétaire de séance
Ako HAMD AOUI

Rapporteur
Jean-Baptiste GAGNOUX

Conseillères absentes ayant donné procuration :
Mme Isabelle GIROD à Mme Isabelle DELAINE
Mme Sylvie HEDIN à Mme Phanie BOUVRET

Conseillères absentes non représentées :
Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE (jusqu'à la DCM 16.20.06.76) ; Mme Laetitia CUSSEY (jusqu'à la DCM 16.20.06.80)

Conseillers absents en cours de séance :
M. Jean-Claude WAMBST (DCM 16.20.06.54) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 16.20.06.56) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 16.20.06.66-67) ; M. Gilbert CARD (DCM 16.20.06.71-72-73-74-75-76-77-78-79) ; Mme Esther SCHLEGEL (DCM 16.20.06.79) ; M. Philippe JABOVISTE (DCM 16.20.06.80) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 16.20.06.89) ; M. Gilbert CARD (DCM 16.20.06.95-96)

La Ville de Dole souhaite poursuivre la mise en œuvre d'actions renforçant l'attractivité résidentielle au cœur du centre historique. Ainsi, en parallèle des interventions menées depuis un an sur les façades, il est proposé d'inciter et d'accompagner la rénovation des parties communes d'immeubles.

Ces dernières constituent, lorsqu'elles souffrent d'un manque d'entretien avéré, un des premiers facteurs décourageant de nouveaux ménages à accéder en centre ancien. C'est pourquoi il est proposé la mise en place d'un fonds d'intervention destiné à valoriser ces longs couloirs caractéristiques du centre historique dolois, et qui desservent entrées de logements et/ou cours intérieures.

Cette action s'inscrit en complémentarité de l'action sur les logements portée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à travers l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Le périmètre d'éligibilité retenu est, dans un souci de cohérence des dispositifs d'accompagnement, identique à celui de l'opération de mise en valeur des façades, préalablement identifié au regard des enjeux retenus dans le projet d'aménagement « Cœur de Ville », à savoir le renforcement de l'attractivité des rues commerçantes ainsi que le traitement des axes présentant un intérêt patrimonial.

Ce périmètre, ainsi que les modalités de calcul et d'attribution des subventions, sont exposés dans le règlement ci-annexé.

Pour s'assurer de la qualité des dossiers déposés, la Collectivité s'adjoint les services d'un prestataire pour accompagner les pétitionnaires dans leurs démarches, sans pour autant que ce dernier n'exerce une mission de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé, afin d'analyser la recevabilité des demandes et d'en étudier l'opportunité, d'élargir les prérogatives de la commission communale pour le suivi des façades créée par délibération du 24 septembre 2015, en y ajoutant le suivi de ce nouveau dispositif.

L'enveloppe financière destinée à cette opération est estimée à 30 000 € par an pour la partie subventions aux travaux.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 15 juin 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins une voix contre :

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'une opération de mise en valeur des parties communes d'immeubles du centre-ville dolois,
- **APPROUVE** le projet de règlement de l'opération ainsi que le projet de convention de suivi animation ci-annexés,
- **AUTORISE** la commission en charge du suivi de l'opération de mise en valeur des parties communes d'immeubles à notifier les subventions aux pétitionnaires dont la demande est jugée recevable,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à signer la convention ci-annexée et tout autre document se rattachant à la présente décision.

*Fait à Dole, le 21 juin 2016
Pour extrait certifié conforme,
Le Député-maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- ♦ Pilotage et Coordination
- ♦ Pôle Moyens et Ressources/Finances
- ♦ Trésorerie Principale
- ♦ Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme et Habitat

Jean-Marie SERMIER

